

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission permanente de l'urbanisme et de la mobilité chargée d'étudier le **PREAVIS MUNICIPAL 2021 / 2026 N°38**, demande de crédit relative à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame	Laurence	Bermejo Dubois
Messieurs	Claudio	Capriati
	Paul	Celeschi
	Hubert	Silvain
	Guy	Morier-Genoud
	Philippe	Rosset (président)
	Giovanni	Troccoli (rapporteur)

La CPUM s'est réunie le 11.10.2023 et a rencontré Cécile Rod conseillère municipale en charge de la mobilité ainsi que Manone Passalli responsable communal à l'urbanisme.

La commission les remercie pour leurs réponses et collaboration.

La Commission n'a pas voulu entrer trop en matière des sujets financiers, rassurée par le fait que la COFIN a demandé d'analyser le préavis.

Toutefois la CPUM a relevé que la contribution destinée à l'axe pour l'innovation sera destinée à la possibilité d'acheter des véhicules hybrides diesel/électriques. L'approbation du préavis engage la commune pour un minimum de 5 ans (délai après lequel la commune peut sortir de l'accord régional), soit le montant de CHF 284'445.- (montant total CHF 568'890.- sur 10 ans).

Après un débat animé autour d'une éventuelle non adhésion des autres communes au budget prévu par RégioNyon, des doutes ont été émis sur la pertinence de cet investissement conséquent (CHF 56'889.- annuels pendant 10 ans) compte tenu de la configuration du territoire de Rolle où la mobilité, notamment le trafic local, ne pose pas de grands problèmes et peut être pris en charge par la commune.

Par ailleurs, il paraît plus essentiel à certains de traduire une vision claire du développement urbain au travers d'un plan directeur communal (PDCom) qui fixe les grandes orientations de l'urbanisme, du paysage, de la mobilité, des équipements publics etc. sous l'égide du "plan climat" récemment présenté par la Municipalité. Cela éviterait potentiellement de reproduire les erreurs des dernières décennies où l'on a agité au coup par coup, sans vision à long terme des conséquences. L'investissement dans cette démarche aurait davantage de sens. En particulier, il a été précisé par la Municipale et M. Passalli que les travaux relatifs au Plan directeur intercommunal initialement prévus par la Municipalité en substitution du PDCom ont été définitivement abandonnés et, par ailleurs, actuellement il manquerait un niveau de planification stratégique important entre le plan général d'affectation (PGA) et le plan directeur cantonal (PDCn).

Cependant, la municipale Cécile Rod nous a rappelé que par le biais de l'approbation de ce préavis :

- Rolle pourra bénéficier directement de ce fond pour l'amélioration de sa ligne urbaine (greenbus) actuellement à l'étude.
- Rolle bénéficiera aussi indirectement de ce fond via les projets liés au réseau de transports scolaires d'Enjeu et via les lignes de bus régionales car avec des projets comme les taxibus et noctambus il y a une réduction des dépose minutes à la gare de Rolle et donc du trafic/pollution engendré sur notre territoire par les habitants de villages voisins.
- Nous pourrions aussi à terme bénéficier de projets pilotes qui auront lieu dans d'autres communes.
- La mobilité doit être gérée au niveau régional et le soutien de RégionNyon dans la planification, l'obtention des subventions cantonales et fédérales est crucial.

Au vote le préavis est approuvé par quatre OUI et trois abstentions de la part des membres de la commission.

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis 2021-2026 / N°38 de la Municipalité du 21 août 2023,
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

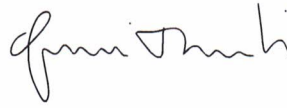
D é c i d e

- 1 Adopte le préavis municipal 2021-2026 / 38 concernant la demande de crédit relative à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034
- 2 Prend acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec un effet après deux années civiles (1er janvier 2031);
- 3 Autorise la Municipalité à engager le montant annuel de Fr. 56'889.-- pendant 10 ans, correspondant à Fr. 9.- x 6'321 habitants, à compter de 2024 jusqu'en 2033 compris au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante;
4. Autorise la Municipalité à inscrire aux budgets 2024 à 2033 un montant annuel de Fr. 56'889.-- et d'imputer cette somme sur le compte de fonctionnement 1800.351701 «Participation au fonds régional».
5. Autorise la Municipalité à créer un fonds du même montant sur le compte de bilan 923300 «Fonds régional pour une mobilité collective et innovante» qui sera amorti sur 10 ans.

Au nom de la Commission



Le Président
Philippe Rosset



Le rapporteur
Giovanni Carlo Troccoli

Rolle, le 12 octobre 2023